











POUR DÉFENDRE NOS MISSIONS ET NOS RÉMUNÉRATIONS

EN GRÈVE LE 12 NOVEMBRE

- POUR UN RATTRAPAGE SALARIAL DE 400 € MENSUELS, DE TOUS LES COLLÈGUES PUBLICS ET PRIVÉS EN IDF, SOUMIS AUX COTISATIONS SOCIALES
- POUR LA CÉDÉISATION DE TOUS NOS COLLÈGUES EN CDD, COMPÉTENTS ET QUE NOUS AVONS FORMÉS

En Île-de-France, les personnels souffrent d'une double injustice : le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs (les loyers y sont en moyenne de 20,75 € le m² contre 13 € pour l'ensemble de la France et les prix hors loyer sont 7 % plus élevés) et nous avons un retard de 4 615 € annuels en moyenne sur les autres régions. En 2022, le salaire moyen annuel national était de 37 061 € alors qu'en Île-de-France il était de 32 446 €, soit un écart de 4 615 €.

En Île-de-France, le non-renouvellement annoncé de nos 350 collègues en CDD va durement amputer les effectifs pour le second semestre. En investissant tout son budget CDD pour répondre aux injonctions gouvernementales concernant les Jeux olympiques, la direction nous laisse sans ressources pour le reste de l'année.

C'est pourquoi l'Assemblée générale des personnels réunie mardi 24 septembre à la bourse du travail de Paris à l'appel des organisations syndicales ASPE, CFDT, CGT, FO, FSU et SUD, a pris les décisions suivantes :

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024

- riquets de grève devant les agences le matin du 12 novembre
- Rassemblement devant la direction générale à 14 heures pour soutenir notre délégation auprès de la direction